

**CHAMPIONNAT DU MONDE DE TIR EN CAMPAGNE
YANKTON (Etats-Unis)
DU 15 au 20 septembre 2020
JUNIORS**

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat du Monde de Yankton (Etats-Unis).

EPREUVE DE SELECTION

4 JUILLET 2020 A BARBY ET CHALLES LES EAUX

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française et licencié à la FFTA en 2019, doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 19/06/2020, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une copie numérisée d'une pièce d'identité (passeport dont la date de validité doit être ultérieure au 23 octobre 2020) et pour les mineurs, d'une copie de l'autorisation de sortie du territoire.

La sélection se déroulera sur une seule épreuve, le samedi 4 juillet 2020 à Barby et Challes les Eaux. Le coût de l'inscription à cette épreuve de sélection s'élève à 20 euros. Ce droit d'inscription devra être acquitté à l'organisateur (voir mandat).

Samedi 4/07/20 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** : 12 connues + 12 inconnues.

A l'issue de ce tir de qualification, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, le nombre de 6 et de 5 servira au départage. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé pour départager les archers ex-aequo.

L'équipe de France junior qui participera au championnat du Monde de tir en campagne 2020 :

- Sera composée de l'archer vainqueur de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie à condition d'avoir réalisé le minima de score suivant lors de la phase 1 :

	Classique		Poulies		Nu	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Junior	335 pts	310 pts	390 pts	360 pts	305 pts	265 pts

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective **le 7 juillet 2020**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA. La présente convention devra être dûment signée et renvoyée par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 20/07/2020.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.